



Plan d'études de la mise à niveau préalable à l'admission en Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique / Master of Science (MSc) in Forensic Science (version 2024)

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Modification des modalités d'évaluation, **sans induire de dérogation aux Règlements d'études** (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.).
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant·e·s sont invités à **consulter régulièrement** le présent plan d'études.

Mise à niveau pour les cursus de Maîtrise

Les cursus de Bachelor et de Maîtrises universitaires ès Sciences ou en Droit à l'Ecole des sciences criminelles (ESC) sont régis par des règlements d'études spécifiques à chaque cursus.

Un programme de mise à niveau peut être déterminé par la Commission d'admission et des équivalences en fonction des formations antérieures (article 5 du règlement d'études).

Si le programme de mise à niveau n'excède pas 30 crédits ECTS, il est effectué au début du cursus de Maîtrise universitaire (mise à niveau intégrée). S'il est composé de 31 à 60 crédits ECTS, il est effectué dans un programme de mise à niveau préalable, dont la réussite permet l'admission au cursus de Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique.

Ce plan d'études présente un programme général standard de mise à niveau de 44 ECTS : 32 ECTS d'enseignements obligatoires et 12 ECTS d'enseignement à choix. En fonction de votre dossier d'admission, il se peut que la Commission d'admission et des équivalences modifie ce programme standard.

Conditions de réussite

Les conditions de réussite de la mise à niveau standard de 44 ECTS sont définies dans la décision d'admission de la Commission de la manière suivante cumulativement :

- Une moyenne arithmétique supérieure ou égale à la note 4 ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 36 crédits ECTS sur les 44 crédits ECTS du programme à présenter, dont 12 crédits maximum à choix.

Cursus à temps partiel

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Sciences ou en Droit à l'ESC à temps partiel, au sens de la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
Ecole des sciences criminelles



Lecture et légende des tableaux des modules

- **Type de cours** : S = séminaires, P = travaux pratiques, A = travail en autonomie
- **Crédits ECTS** : 1 crédit ECTS vaut 25-30 heures de travail effectif.
- **Cours obligatoires** : sont indiqués par le sigle ♦ dans la colonne « Obligatoire »
- **Semestre(s) d'enseignement** : sont indiqués par le sigle ● dans les colonnes respectives des semestres de printemps et d'automne
- **L'année dans le cursus** : l'année à laquelle l'enseignement doit être suivi est indiquée dans la colonne « année » lorsque celle-ci est prévue dans le module en question. Sans indication, l'enseignement peut être suivi librement en première ou seconde année.

Programme de mise à niveau préalable (44 ECTS)

Conditions de réussite : cumulativement :

- Une moyenne arithmétique supérieure ou égale à la note 4 ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 36 crédits ECTS sur les 44 crédits ECTS du programme à présenter, dont 12 crédits maximum à choix.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Organisation			Evaluation	Heures		ECTS
			S. Automne	S. Printemps	Année Bac		Cours	Autres	
Science forensique générale : typologie des traces *	Bécue	♦	●		1	Ecrit	28		4
Science forensique générale : méthodologie *	Weyermann	♦	●		1	Ecrit	28		4
Méthodes d'investigation sur les lieux	Delémont	♦		●	3	Validations et Ecrit	28		3
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	Taroni	♦	●		3	Ecrit	28	28 P	4
Renseignement forensique	Ribaux	♦		●	2	Oral	28	28 P	4
Introduction à la criminalistique numérique	Jaquet-Chiffelle	♦	●		2	Ecrit	28	28 P	4
Introduction à la criminologie *	Aebi	♦	●		1	Ecrit	28		3
Imagerie *	Voisard	♦	●		2	Ecrit	28		3
Tutorat et sécurité	Divers	♦		●		Validation		56 P	3
<i>12 crédits à choix parmi les enseignements suivants : **</i>									
Introduction aux méthodes de criminologie	Caneppele			●	2	Oral	28	28 P	4
Exploitation des traces numériques	Souvignet		●		3	Validations et écrit	14	28 P	3
Criminalistique numérique pratique	Breitinger			●	2	Validations et Ecrit	28		3
Microtraces inorganiques, Méthodes en investigation d'incendies, Stupéfiants	Massonnet, Delémont, Esseiva		●		3	Ecrit	42		6

Examens techniques des documents	Champod	●	3	Validations et Ecrit	28	3
Traces papillaires	Bécue	●	2	Ecrit	28	3
Traces biologiques	Hall	●	2	Ecrit	28	3
Traces d'objets	Champod	●	2	Ecrit	28	3
Armes à feu	Riva	●		Validations et Ecrit	28	3
Microscopie	Massonnet	●		Ecrit	28	3
Total des crédits ECTS du module						44

* Un enregistrement vidéo de cet enseignement sera disponible en différé jusqu'aux examens.

** sous réserve d'ajout d'enseignements obligatoires supplémentaires par la commission d'admission. Ces enseignements supplémentaires obligatoires peuvent être pris parmi les enseignements des 12 crédits à choix pour les rendre obligatoires, ou parmi tout autre enseignement du Bachelor en science forensique. L'ajout de crédits obligatoires entraîne une diminution correspondante du nombre de crédits à choix.